



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**LETTER OF INTEREST
LETTRE D'INTÉRÊT**

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Travel Procurement Services Division/Division des
services d'approvisionnement en voyage
Place du Portage, Phase III, 7B3
Portage III 7B3
11, rue Laurier/11 Laurier St.
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet Remplacement des bons de taxi	
Solicitation No. - N° de l'invitation E60LP-160001/A	Date 2016-02-12
Client Reference No. - N° de référence du client E60LP-160001	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$\$LP-002-69957
File No. - N° de dossier lp002.E60LP-160001	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-03-31	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Asselin, Pierre	Buyer Id - Id de l'acheteur lp002
Telephone No. - N° de téléphone (819) 420-2985 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-4944
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Specified Herein Précisé dans les présentes	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



Destination Code - Code destinataire	Destination Address - Adresse de la destination	Invoice Code - Code bur.-comptable	Invoice Address - Adresse de facturation
D - 1	SEE HEREIN	I - 1	SEE HEREIN



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire		Del. Offered Liv. offerte
						Destination	FOB/FAM Plant/Usine	
1	Taxi Chit Replacement	D - 1	I - 1	1	Each	\$	\$	See Herein

Demande de renseignements

**Changement de la méthode de paiement du transport en taxi
(Remplacement des bons de taxi)**

pour

Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC)

LA PRÉSENTE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NE CONSTITUE PAS UNE
DEMANDE DE SOUMISSIONS.

Direction de la gestion des transports

AVIS

La présente demande de renseignements (DDR) ne constitue pas un engagement de la part du Canada à utiliser une nouvelle méthode de paiement des frais de taxi dans la région de la capitale nationale (RCN). La DDR et toutes les réponses reçues à son égard ne constituent pas non plus un engagement de la part du Canada à conclure un contrat avec une ou plusieurs parties. Les réponses à la DDR permettront au Canada d'évaluer la stratégie à adopter concernant d'autres activités connexes, s'il y a lieu. La présente n'est pas une demande de soumissions, et les réponses obtenues ne feront pas l'objet d'une évaluation officielle. Des messages d'avis seront publiés sur le site Achats et ventes au fur et à mesure que de plus amples renseignements seront disponibles. PSPC sollicite des renseignements pour son propre bénéfice, et il ne promet pas qu'un contrat sera attribué à un des répondants. Les renseignements recueillis permettront en outre de structurer les prochaines offres à commandes (OC) attribuées aux compagnies de taxi. La présente DDR vise seulement à obtenir la rétroaction de l'industrie sur les points abordés. Les renseignements fournis pourraient être publiés d'une manière qui protège l'identité de leurs sources; celles-ci ne seront donc pas divulguées. Les renseignements de nature exclusive seront protégés conformément aux politiques fédérales. Les réponses seront traitées de façon rigoureusement confidentielle, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information*. Elles seront conservées en vue de faciliter l'élaboration de documents de planification internes et la prise de décisions, et éventuellement d'OC. Il est à noter que les réponses à la DDR ne seront pas retournées à l'expéditeur.

Table des matières

Aperçu de la DDR

Annexe 1 - Questions relatives à la DDR

Demande de renseignements (DDR)

1.0 Aperçu de la DDR et renseignements demandés

1.1 Aperçu

Il appartient à chaque organisation fédérale de déterminer, à sa propre discrétion, la méthode à employer pour payer les frais de taxi. Les actuels bons de taxi dont les encoches arborent le logo du gouvernement du Canada – et qui sont en usage depuis des décennies – demeurent le principal outil au moyen duquel les organisations du gouvernement fédéral paient les frais de taxi aux compagnies de taxi de la région de la capitale nationale (RCN). Les bons comprennent deux parties. Quand un fonctionnaire fait appel à un taxi, au moment du paiement, il remet au chauffeur la copie carbone du bon sur laquelle est inscrit le montant à payer. L'autre copie est conservée pour les besoins d'un rapprochement futur. Une fois par mois, en règle générale, les compagnies de taxi émettent une facture accompagnée des bons de taxi à chaque organisation fédérale qui a fait appel à ses services, aux fins de paiement.

Même si le gouvernement du Canada continue de favoriser l'utilisation des bons de taxi, l'industrie du taxi a modernisé ces méthodes de paiement en offrant à ces clients des méthodes de paiement, comme les cartes de crédit et de débit, des cartes exclusives et des applications pour tablettes et téléphones intelligents.

Selon les estimations, le gouvernement du Canada aurait dépensé, en 2014-2015, 11 millions de dollars en frais de taxi dans la RCN, à raison de 14 \$ par course, en moyenne.

Le gouvernement du Canada souhaite moderniser la méthode que les organisations fédérales emploient pour payer les frais de taxi en la remplaçant par une méthode de paiement plus efficace et dynamique pour le gouvernement du Canada et les compagnies de taxi. Il voudrait en outre que la nouvelle méthode de paiement du gouvernement du Canada pour les services de taxis locaux présente les caractéristiques suivantes :

- adaptabilité (utilisation possible à tous les niveaux de la fonction publique fédérale);
- convivialité du point de vue des usagers des taxis (méthode efficace);
- administration simplifiée (méthode efficiente);
- coûts et frais minimes (méthode économique);
- bonne piste de vérification des autorisations, des frais de déplacement et des paiements de factures (bon cadre de contrôle interne);
- respect des politiques du Conseil du Trésor.

Les ministères fédéraux veulent une facturation électronique aisée, qui comprend de manière électronique des détails de transactions avec une identification des codes des organisations.

Avant d'apporter des modifications importantes à nos processus et à nos exigences, nous voudrions entendre les suggestions et les commentaires de l'industrie. À cette fin, nous sollicitons la rétroaction de l'industrie en vous demandant de répondre à une série de questions ou de présenter toute autre observation qu'elle pourrait avoir.

Nous consulterons les ministères et les organisations fédérales avant d'apporter des changements à la méthode que celles-ci emploient généralement pour payer les frais de taxi.

1.2 Renseignements demandés

1.2.1 Généralités

Pour vous faciliter la tâche à cet égard et vous permettre de structurer votre réponse, nous avons rédigé un certain nombre de questions auxquelles nous vous demandons de répondre ou de donner suite sous forme d'observations. Ces questions figurent à l'annexe 1.

Nous invitons les répondants à formuler des commentaires et des observations concis qui, selon eux, seront utiles pour concevoir l'approche qui permettra de moderniser et de simplifier les processus appliqués par les ministères et les organisations fédérales pour le paiement des services de taxi locaux.

1.2.2 Présentation des réponses

Dans le but d'en faciliter l'examen, nous vous demandons que les réponses suivent la structure et la numérotation des questions indiquées à l'annexe 1, dans la mesure du possible. Bien que nous cherchons à obtenir des renseignements exhaustifs sur le contenu de la DDR, il est entendu que, pour différentes raisons, les répondants peuvent être dans l'impossibilité de fournir certains des renseignements demandés. La fourniture de tout renseignement quel qu'il soit de la part des répondants sera grandement appréciée.

Nous demandons aux répondants de fournir deux copies imprimées, une copie reliée et un original non relié ainsi qu'une copie électronique en format PDF sur support électronique. S'il y a lieu, les annexes devraient être fournies en format PDF sur support électronique.

Indiquez clairement tout renseignement de nature confidentielle. Les réponses seront traitées de manière confidentielle, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information*.

2.0 Administration de la DDR

2.1 Personne-ressource désignée de SPAC

Voici la personne-ressource désignée de SPAC pour la DDR :

Pierre Asselin, gestionnaire des approvisionnements
Division des services d'approvisionnement en voyage
Direction générale des approvisionnements;
Services publics et Approvisionnement Canada
11, rue Laurier, Phase III, 7B3-14, Gatineau QC K1A 0S5
Téléphone : 819-420-2985
Télécopieur : 819-956-4944
Pierre.Asselin@tpsgc-pwgsc.gc.ca

2.2 Questions au sujet de la DDR

Toutes les demandes de renseignements doivent être soumises par écrit à la personne-ressource désignée de SPAC au plus tard cinq (5) jours civils avant la date de clôture de la DDR. Les demandes de renseignements reçues après cette date pourraient demeurer sans réponse.

2.3 Présentation d'une réponse

Les commentaires ou les renseignements donnés en réponse à la DDR devraient être soumis au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la DDR.

2.4 Traitement des réponses à la DDR

Le traitement et l'examen des réponses à la DDR qui seront soumises se feront de la manière suivante :

- il est possible que les réponses et les révisions communiquées verbalement ou par téléphone ne soient pas prises en compte;
- il est possible que les réponses reçues après la date limite de la DDR ne soient pas prises en compte, car il se pourrait que le calendrier ne laisse pas suffisamment de temps pour leur examen;
- SPAC ne sera en aucun cas tenu responsable envers toute partie qui fournit une réponse à la DDR.

3.0 Consultations individuelles de suivi

Le Canada peut décider de procéder à des consultations sur une base individuelle, au besoin.

Annexe 1 – Questions de SPAC concernant la DDR

Les questions sont organisées en six catégories, de la manière suivante :

1. Bon de taxi
2. Principales cartes de crédit et de débit
3. Carte exclusive
4. Applications mobiles
5. Autres commentaires

1. Bon de taxi

Question 1.1

Selon vous, le bon de taxi est-il une méthode de paiement efficace? Veuillez expliquer votre réponse.

Question 1.2

Selon vous, cette méthode devrait-elle être encore utilisée :

- a. comme principale méthode de paiement;
 - b. comme méthode de rechange à une méthode de paiement électronique?
- Pourquoi?

Question 1.3

Quelles seraient les caractéristiques d'un meilleur bon de taxi?

2. Principales cartes de crédit et de débit

Question 2.1

Selon vous, les cartes de crédit et de débit sont-elles de bonnes méthodes de paiement? Veuillez expliquer votre réponse.

Question 2.2

Selon vous, si le Canada payait ses frais de taxi par cartes de crédit ou de débit, quels en seraient les avantages et les inconvénients pour les compagnies de taxi?

Question 2.3

Selon vous, si le Canada payait ses frais de taxi par cartes de crédit ou de débit, quels en seraient les avantages et les inconvénients pour le Canada?

3. Carte exclusive

Question 3.1

Certaines compagnies de taxi offrent des cartes exclusives. Selon vous, ces cartes exclusives sont-elles de bonnes méthodes de paiement? Veuillez expliquer votre réponse.

Question 3.2

Selon vous, si le Canada payait ses frais de taxi au moyen de cartes exclusives, quels en seraient les avantages et les inconvénients pour les compagnies de taxi?

Question 3.3

Selon vous, si le Canada payait ses frais de taxi au moyen de cartes exclusives, quels en seraient les avantages et les inconvénients pour le Canada?

Question 3.4

Un type de cartes exclusives pourrait-il être utilisé par toutes les compagnies de taxi?

Question 3.5

À titre de compagnie de taxi, accepteriez-vous une carte exclusive provenant d'un fournisseur externe? Si tel n'est pas le cas, pourquoi?

4. Applications mobiles

Question 4.1

Il existe des applications portables qui permettent la réservation de taxis et le paiement de frais de taxi. Il y en a qui permettent un paiement par carte de crédit, d'autres permettent un paiement semblable aux bons de taxi actuels (c'est-à-dire un client approuve le montant à payer en utilisant une application portable à la fin de la course, et la compagnie de taxi facture le ministère à intervalle régulier avec le détail des charges de taxi). Ces méthodes sont habituellement sans papier. Toutes les transactions sont réalisées à l'aide d'un téléphone intelligent, la centrale de taxis et l'ordinateur à bord du taxi. Si le gouvernement du Canada envisageait d'adopter cette méthode de paiement, selon vous, quels facteurs devrait-il prendre en considération?

5. Autres commentaires

Dans cette section, nous vous offrons la possibilité de vous exprimer sur la façon dont nous gérons les bons de taxi et les paiements, et de toute suggestion le Canada devrait tenir compte dans la modernisation de l'actuelle méthode de paiement employée généralement par les organisations fédérales pour le paiement des frais de taxi (bons de taxi).